



## ARRETE MUNICIPAL Portant autorisation d'occupation du domaine public

Commune de MIZOËN  
62 ROUTE D EMPARIS  
38142 MIZOEN

<b>Département</b> Isère
<b>Arrondissement</b> Grenoble
<b>Canton</b> Oisans-Romanche

Arrêté N° 2024/76

Le maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212.2 et L.2213 ;  
Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.113.2 ;  
Vu le code Pénal et notamment ses articles ;  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;  
Vu la demande en date du 06/12/2024 de Monsieur LE REPRESENTANT DE ERT-Technologies , sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public;

### ARRÊTE

**Article 1:** le pétitionnaire et l'ensemble de ses sous-traitants dûment mandatés sont autorisés à occuper le domaine public sur l'ensemble de la voirie communale afin de réaliser des travaux de tirage et de raccordement de la fibre optique pour le compte d'Isère Fibre.

**Article 2:** l'autorisation d'occupation du domaine public est donnée à compter du 6 décembre 2024 pour 6 mois de durée effective des travaux et permet le stationnement et la réglementation de circulation sur l'ensemble des voies communale durant cette période.

**Article 3:** Les pétitionnaires sont responsables de tout accident pouvant résulter de cette occupation. Ils s'assureront de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents, notamment par la signalisation de celui-ci de jour comme de nuit.

**Article 4:** Cette autorisation est révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige ou si les pétitionnaires ne respectent pas les prescriptions définies à l'article 1.

**Article 5:** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 6:** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à MIZOËN

Le 06/12/2024

**Bernard MICHEL, Maire**

